

[marianne.net](https://www.marianne.net)

Prise illégale d'intérêts : le maire de La Plagne visé par une information judiciaire

Vanessa Ratignier

5-6 minutes



Jean-Luc Boch, l'influent maire (divers droite) de La Plagne-Tarentaise, en Savoie, est désormais visé par une information judiciaire.

AFP or licensors

Article abonné

Info Marianne

Par et [Emmanuel Lévy](#)

Publié le 27/03/2024 à 18:00

Place au juge d'instruction. Soupçonné de prise illégale d'intérêts, le maire de La Plagne-Tarentaise (Savoie), Jean-Luc Boch, était déjà visé par une enquête préliminaire. Désormais, selon nos informations, il se retrouve au cœur d'une information judiciaire.

Selon les informations de *Marianne*, Jean-Luc Boch, l'influent maire (divers droite) de La Plagne-Tarentaise, en Savoie, est désormais visé par une information judiciaire. Cette procédure fait suite à l'enquête préliminaire portant sur des soupçons de prises illégales d'intérêts précédemment ouverte par le parquet de Lyon, où l'affaire a été dépaycée. « *Des investigations diligentées par le magistrat instructeur sont en cours* », nous précise une source judiciaire.

En quoi pourrait résider le délit de prise illégale d'intérêt ? Dans la participation du maire au vote du conseil municipal cédant les terrains communaux à un promoteur immobilier qui a notamment fait appel à... la société de BTP présidée par Jean-Luc Boch. Sollicité par *Marianne*, l'édile se veut confiant. « *Le parquet continue d'enquêter, ce qui est normal car l'affaire n'est pas aussi simple que ça. Si je suis en effet président de cette société de travaux publics, elle est gérée par mon frère qui ne m'a rien dit de l'opération en question. Je n'en savais donc rien...* »

L'homme n'est pas un simple quidam. Maire de La Plagne-Tarentaise et président de l'Association nationale des maires des stations de montagne (l'ANMSM, qui représente une centaine de stations de montagne sur l'ensemble du territoire), Jean-Luc Boch est appelé à jouer un rôle de premier plan dans l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver 2030 auxquels la

France est candidate, et qu'elle est en passe d'emporter.

Une nouvelle information judiciaire ?

En novembre dernier, le Comité international olympique (CIO) a en effet désigné les Alpes françaises comme « *hôte pressenti* » de la compétition, au détriment de la Suède et de la Suisse qui étaient également sur les rangs. En clair, la France et le CIO sont désormais en négociation exclusive et leurs promoteurs pleins d'espoir avant la décision finale... qui devrait être prise lors des JO de Paris.

A LIRE AUSSI : [Économie : combien vont vraiment rapporter les JO de Paris aux entreprises françaises ?](#)

Une occasion inespérée pour les grands acteurs de l'or blanc. Le 9 décembre dernier, entouré du patron de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur Renaud Muselier et de celui d'Auvergne Rhône-Alpes Laurent Wauquiez, Jean-Luc Boch est apparu tout sourire. En si bonne compagnie, le maire de La Plagne a présenté aux journalistes la piste qui pourrait accueillir les épreuves de bobsleigh lors des Jeux de 2030. L'organisation de cette épreuve, combinée à celles de luge et de skeleton, permettra à sa station de bénéficier d'un remplissage inédit.

Et notamment au profit d'une résidence immobilière de luxe baptisée « Les Lodges » dont une partie des travaux a été réalisée par l'entreprise de BTP dirigée par l'édile. Ce qui fait donc craindre à la justice [un possible soupçon de prise illégale d'intérêts comme l'avait déjà révélé Marianne](#) à l'été 2019.

A LIRE AUSSI : [Juge et partie dans une opération immobilière, le maire de La Plagne définitivement condamné](#)

La gestion d'une décharge municipale ainsi que d'autres opérations immobilières pourraient aussi intéresser la justice,

aiguillée par une plainte déposée par l'association anticorruption Anticor le 22 octobre 2019. Pas sûr que Renaud Muselier et Laurent Wauquiez, qui comptent sans doute s'offrir un joli coup de com grâce à ces Jeux, goûtent la nouvelle d'une ouverture d'une information judiciaire...